



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Paris, le 2 Juillet 2009

RESULTATS CAP RECOURS TITULARISATIONS, MOBILITE

ATTENTION : Tous ces résultats sont bien entendu publiés sous réserve de la parution définitive des nouvelles affectations par l'Administration Centrale !

Ont siégé : Michelle HENRY (Tél : 02 41 86 82 82) ; Anita GALLETI (Tél : 03 80 42 02 75) ; Laurent GONZALVEZ (Tél : 01 40 92 72 50) ; Isabelle AUBRY (Tél : 01 55 28 85 20) ; Stéphane FRECHOU (Tél : 04 71 48 74 52) ; Rémi CUGAT (Tél : 05 45 91 76 56) ; Sébastien BOURRE (Tél : 03 20 36 22 44)

Déclaration liminaire :

Cette CAP se déroule dans un contexte de casse du service public d'éducation au sein du Ministère de la Justice et d'une dénaturation profonde de nos missions éducatives, liées aux orientations nationales préconisées dans le PSN et à la réorganisation de la PJJ.

Cette C.A.P. fait suite à celle du mouvement du 12 juin qui s'est déroulée dans des conditions exécrables (préparation aléatoires, absence de barèmes fiables, dysfonctionnement du logiciel Harmonie, etc.). Cela a engendré un grand nombre de situations injustes que l'administration semble cautionner. Nous ne pouvons nous associer à une telle démarche, notre rôle de délégués élus par les personnels doit garantir un traitement équitable. Ces situations doivent donc être réexaminées afin que les agents lésés puissent recouvrer leurs droits à la mobilité selon des critères objectifs et connus de tous.

Concernant la CAP de titularisation, nous constatons encore avec regrets que les conditions de formation (déménagement à Roubaix, bouleversement et création d'un organigramme incohérent de l'école) et d'évaluation de cette dernière, se sont avérées déplorables. Par exemple le maintien des soutenances de mémoires lors de la grève des formateurs qui protestaient contre la modification de la composition du jury à la veille des épreuves.

Malgré cela le maintien de jurys incomplets et « bricolés » à la dernière minute a eu pour conséquence de déstabiliser la tenue de ces épreuves. Ces conditions ont entraîné chez les collègues stagiaires un sentiment légitime de disqualification de leur travail et de leur profession ainsi qu'un profond sentiment d'injustice quant aux évaluations et au rang de classement qui en découle.

Par ailleurs la communication hasardeuse de l'administration au sujet d'éventuels droits particuliers ou de privilèges dont bénéficieraient les collègues de retour de congés maternité a généré angoisse et incompréhension chez les stagiaires concernées. Nous invitons l'administration à communiquer clairement en direction des cadres territoriaux et des PTF sur les règles administratives qui régissent ces situations afin d'éviter la répétition de ce genre de situations dans l'avenir car cela renforce la méfiance des agents envers notre administration.

Enfin le grand nombre et la nature des recours en évaluation nous interrogent alors que l'ensemble de la profession s'estime infantilisée et/ou mise au pas. Nous réaffirmons notre opposition à l'utilisation des notes A, B, C, D ou E, qui ne représente ni la valeur professionnelle des agents qui travaillent dans des conditions toujours plus dégradées, ni un critère clair d'évaluation de la manière d'exercer notre travail. La réintroduction d'un classement a mis en concurrence les agents de manière déplorable. L'absence d'un tiers dans l'arbitrage permet parfois des règlements de compte liés à des conflits de personnes dans des services déjà fragilisés. Sans oublier que dans des situations litigieuses le directeur est positionné dans une toute puissance nuisible au travail d'équipe.

La mutation d'office d'un collègue de Guyane, en région parisienne, en dépit de sa situation familiale et des décisions du juge administratif est **inacceptable car il s'agit d'une sanction disciplinaire disproportionnée!** L'administration a visiblement souhaité donner des gages au procureur et aux magistrats du secteur quitte à se montrer maltraitante.

Nous ne pouvons que craindre la nature des décisions qui seront prises à l'encontre des collègues du CAE de St Denis puisque l'administration semble vouloir utiliser les mutations forcées en guise de règlement des problèmes. Cette mise au pas des personnels traduit la volonté de l'administration d'imposer coûte que coûte ses orientations, c'est notre conception de l'action éducative qui est en jeu et nous continuerons à la défendre.

Aujourd'hui un collègue d'Outre Mer, demain qui ?...

Pour finir, nous tenons à réaffirmer notre défense du paritarisme alors que ce dernier est mis à mal par les modifications de nomenclatures et les fermetures de postes que nous découvrons depuis la précédente CAP.

		Nouvelle Affectation			Ancienne affectation		
REGION	DEP	STRUCTURE/ EMPLOI	Nom et Prénom	Bar	Structure	Dépt	Observations
POSTES SPECIFIQUES							
GRAND NORD	59	ENPJJ ROUBAIX DER-DEP Action Educative Chef de département					Poste à republier en poste de Dir DF3
CENTRE EST	69	Conseiller technique Pôle Politique Educative DIRPJJ Centre Est	Pas de Candidat				Poste à republier
GRAND NORD	59	ENPJJ ROUBAIX Dif dep ingenierie de formation formation missions formateur	DERRAIS Omar	31	CSEF CEF La Chapelle St Mesmin	45	Poste vacant à republier
GRAND NORD	59	ENPJJ ROUBAIX Dif dep ingenierie de formation formation missions formateur	DESCAMPS Céline	29,5	CAE Lille ouest UEMO Lambersart	59	
GRAND NORD	59	ENPJJ ROUBAIX Dif dep ingenierie de formation formation missions formateur	SZYBURA Angéline	8,5	UEMO Tourcoing	59	Poste vacant
GRAND NORD	59	ENPJJ ROUBAIX Dif dep ingenierie de formation Formation	Détachement entrant				Candidat autre corps
ENPJJ	45	PTF Centre Bourgogne	BERNIER Sylvie	48	CEF Beauvais	60	Poste vacant

ENPJJ	45	PTF Centre Bourgogne	GUERIN Karine	23	CAE Chalons sur Saône UEMO Le Creusot	71	Poste vacant
ENPJJ	93	PTF Ile de France	DIPIRO Céline	37,75	ENPJJ Roubaix Dif	59	
ENPJJ	93	PTF Ile de France					Candidat autre corps
Ile de France Outre-mer	93	PTF Ile de France	COURCELEAU Evelyne	41,75	ENPJJ dif	59	Poste vacant à republier
ENPJJ	59	PTF Nord Pas de Calais Normandie	GAMEZ Gérard	10	EPM Quiévrechain	59	Poste vacant
Ile de France Outre-mer	974	FAE St Denis de la Réunion					Examen du poste reporté à l'automne

CSE FONCTIONNELS

CENTRE EST	38	CAE Vienne UEAJ Nord Isère Complément de service UEMO Bourgoin Jallieu	GUILLERMET Isabelle	48,75	PTF Centre Est Lyon	69	Pas de candidat poste à republier
CENTRE EST	38	FAE Grenoble					Poste à réétudier
GRAND EST	57	FAE Metz CPI	MORITZ Sylvie	36,50	FAE Metz CPI	57	Poste fermé / Redéploiement
Ile de France Outre-mer	77	CAE Sénart UEMO Roissy en Brie	MARIE Nathalie	31	CAE Melun	77	Poste vacant
Ile de France Outre-mer	94	CAEI Créteil	OJALVO-RICHARD Catherine	45	PTF Ile de France	93	
SUD	30	CAEI Nîmes	ROZE Christelle	36,5	CAEI Nîmes	30	(Poste non fonctionnel)
ILE DE France Outre Mer	93	CAE Montreuil	PINEAU Christine	53,5	ENPJJ Dif	59	Poste vacant à republier

			POSTES		CLASSIQUES		
GRAND NORD	59	CAE Lille ouest UEMO Lambersart	DUMET Matthieu	4,5	EPM Quiévrechain	59	
GRAND NORD	59	EPM Quiévrechain	BLASSELE Guy	27,75	FAE Douai	59	
GRAND NORD	59	FAE Douai	CHARLOT Fabienne				S/R de titularisation
GRAND NORD	59	CAE Douai	FORT Boris	13	CER Poix du Nord	59	
GRAND NORD	59	CER Poix du Nord	Six Pierre	37,75	FAE Raismes	59	Poste vacant
GRAND NORD	59	CAE St Omer	MIONNET Isabelle	21	FAE Boulogne sur mer	62	Poste vacant
SUD OUEST	17	CAE Rochefort	LE CAVORZIN-BARRUCAND Sandrine	13,25	CAE Orléans UEMO Montargis	45	Poste vacant
GRAND EST	08	CAE Charleville Mézières	DRAFAT Karim S/R détachement	9	FAE Charleville Mézières	08	Poste vacant S/R
Ile de France Outre Mer	92	CAEI La garenne Colombe UEAJ Bagneux	GUERIN Magalie	26,50	CAE Pierrefitte	93	
Ile de France Outre Mer	93	CAE Pierrefitte	HILDERAL Marie-France	6,75			Réintégration congé parental
Ile de France Outre Mer	94	CAE Vitry s/Seine					Poste vacant

SUD	30	CAEI Nîmes	ALCOVER Michel	48,75	CAE Fort de France	972	Poste spécifique à republier
Ile de France Outre Mer	974	CAE St Pierre	LOSILLA Candice	7			Réintégration de disponibilité
SUD	11	CAE Carcassonne	DEVALLET Eric	38	CAE Bastia	2B	Demande liée / Poste vacant
SUD	31	CAE Toulouse sud	BECHRIR COURONNE Liliane	29,5	CAE Carcassonne	11	
SUD	11	CAE Carcassonne	DEVALLET CLUSMAN Lucette	36,5	CAE Bastia	2B	Demande liée / Poste vacant
SUD	31	FAE Toulouse Mercadier	MINGUY Denis	14	FAE Avignon	84	RC / Poste vacant
SUD	81	CAE Albi UEMO Castres	WLOCH Christine	29,5	CAE Basse Terre UEMO Saint Martin	971	
Ile de France Outre Mer	971	CAE Basse Terre UEMO Saint Martin	MAXO Xavier	9,75	FAE/CPI Fort de France	972	Réintégration de disponibilité
SUD	46	CAE Cahors	LANI Michel	28,75	CAE Montauban	82	RC

SUD	82	CAE Montauban	SAVEY LIAUT Catherine	37,75	CAE Nouméa	TOM	RC + Fin de contrat / Poste traité CAP 12/05/09
Ile de France Outre Mer	75	CAE Château d'eau	GENEY Céline	39,5	FAE Epinay sur Seine	93	Poste fermé
GRAND OUEST	44	CAE Nantes ouest	LEDUC Christelle	48	UEHD Rezé	44	
GRAND OUEST	44	UEHD Rezé	THOMAS Yann	44	UEHD Rezé	44	
SUD	66	FAE/CPI Perpignan	AUBERTIN Jean-Jacques	17	CEF Liévin	62	Poste vacant
SUD EST	84	CAE Carpentras	SOULIER Philippe	45,5	CAE Avignon	84	
SUD EST	84	CAE Avignon	SOREL-LEGULUC Chantal	48,75	CAE Avignon UEMO Cavaillon	84	
SUD EST	13	CAE Aix en Provence	AMROUCHE Fériel	32,5	FAE Chutes la vie	13	Poste vacant
SUD OUEST	33	CAE Cenon	TUGAS Anne Pascale	32,75	UEHD La Rochelle	16	Poste vacant
SUD OUEST	16	CAE Angoulême	BERTHIER Nathalie	29	CAE Cenon	33	

Ne mutent plus : LAPEYRE-FOINT Laure, GUIMAR'HO Véronique, MARRIQ Cécile, CUGAT Rémy. Voir explication dans les commentaires.

Titularisation : 179 stagiaires titularisés. 3 prolongations de stage. 2 licenciements. Pour plus d'informations contacter les délégué-e-s ayant siégé.

DISPONIBILITE : 4 avis favorables : M. VAILLANT Olivier pour une année à compter du 15/06/09. Mme GRATON Marie Chantal pour une durée de 3 ans à compter du 1/05/09. M. MAGINOT Pascal pour 3 ans à compter du 1/09/2009. Mme GUERIN Raphaëlle pour 1 an à compter du 1/09/2009.

RECOURS EN EVALUATION : **23 recours étudiés** , 19 au titre de l'année 2008, 2 au titre de l'année 2007, pour les éducateurs et 2 chez les CSE 2008. Pour plus d'infos contacter les délégué-e-s ayant siégé.

Commentaires :

Le SNPES-PJJ/FSU réaffirme que les délégué-e-s élu-e-s par les personnels s'attachent à défendre l'ensemble des agents syndiqués ou non, ayant pris attache ou pas avec notre organisation pour garantir l'équité de traitement quant à leurs droits.

Dans cet esprit, nous avons repris l'ensemble des situations litigieuses découlant de la CAP désastreuse du 12 juin, et nous avons sollicité l'administration afin de réexaminer celles-ci à la CAP de ce jour.

Un certain nombre d'agents ont pu être rétablis dans leurs droits (barème ou meilleur choix), ce qui entraîne malheureusement des annulations de mutation pour d'autres.

Nous avons encore pu constater que les règles fixées par l'administration mettant les rapprochements de conjoints en priorité absolue ne garantissent pas un traitement juste des demandes. Nous réitérons notre demande de suppression de cette règle au profit de points de bonification pour ces situations.

Concernant les recours sur les évaluations, le nombre important peut montrer à quel point ce système est aléatoire, subjectif et mal vécu par les agents. Nous encourageons l'ensemble des personnels à engager cette démarche en cas de désaccord afin de mettre l'administration face à ses incohérences dans son choix de grille d'évaluation, et à la pousser à réviser son système.

Nous avons pu obtenir un certain nombre de révisions de notes et d'appréciations, en particulier dans les situations mettant en évidence un conflit de personnes, où le jugement ne porte plus sur le travail mais sur l'individu.

Lors de cette CAP, l'administration a officialisé la mutation dans l'intérêt du service des deux collègues de Saint-Denis. L'ensemble des organisations syndicales s'est opposé à cette sanction déguisée.

Non contente de cela, l'administration déclare ne pas exclure une sanction du 1^{er} groupe à l'encontre de ces deux collègues.

Après la mutation dans l'intérêt du service prononcée contre deux collègues en poste en Guyane à la CAP du 12 juin, celles prononcées aujourd'hui ne peuvent que nous inquiéter sur la politique mise en place à l'encontre des agents du service public qui expriment leurs convictions professionnelles.

A chacun sa méthode : l'Education nationale sanctionne par des retraits de salaires, la PJJ déplace !!! Dans un cas comme dans l'autre la mise au pas est en marche.